

NOTE

Strasbourg, le 7 avril 2020
Objet : Note sur les congés de printemps
Réf. : FD/SLL/N° 20-46

Elisabeth Demont

Vice-présidente Ressources
humaines & politique sociale
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 89
elisabeth.demont@unistra.fr

Frédéric Dehan

Directeur général des
services
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 90
frederic.dehan@unistra.fr

Il apparaît nécessaire de clarifier la situation en termes de congés pour les personnels BIATSS, dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire, et des ordonnances consécutives.

En effet, la période de confinement actuel génère de nombreuses interrogations, légitimes, de la part des personnels au sens large, mais aussi de l'encadrement. Ces interrogations portent notamment sur la gestion des congés, quelle que soit la situation des agents, en télétravail, à temps plein ou à temps partiel, ou en autorisation spéciale d'absence.

Il convient tout d'abord de préciser que le confinement, en tant que tel, n'est pas une période de congés, de nombreux collègues sont au travail, certes sous une forme différente des conditions habituelles, d'autres sont empêchés, et donc bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence, dans des conditions qui sont parfois éprouvantes.

Globalement, la mobilisation au sein de l'Université de Strasbourg est remarquable, l'effort collectif pour maintenir un niveau d'activité compatible avec les exigences en matière de continuité du service public est intense, permettant ainsi de maintenir la continuité pédagogique, de faire fonctionner certaines unités de recherche engagées dans lutte contre le Covid-19, ou de maintenir des activités vitales au fonctionnement de l'établissement, notamment dans les domaines RH ou financiers.

C'est à ce prix que nous pourrions envisager une sortie de crise dans les meilleures conditions. Cependant, à ce stade, les incertitudes sont nombreuses, et il est hasardeux de prévoir le niveau de mobilisation ultérieur, ainsi que la chronologie et les modalités de notre fonctionnement après le confinement.

Il est donc impératif de conjuguer plusieurs objectifs dans la gestion des congés des personnels BIATSS, la nécessité de prendre du repos, après une période d'ores et déjà éprouvante pour un grand nombre de collègues, le maintien d'un minimum d'activités au sein de l'établissement, l'anticipation de la mobilisation lors de la sortie de crise. En effet, la reprise d'activités risque de s'avérer intense et nous aurons tous besoin de force pour y faire face.

La gouvernance de l'université n'a pas souhaité une fermeture administrative sur la période des congés scolaires et universitaires qui approchent, soit du lundi 13 avril au vendredi 24 avril.

Par contre, il est demandé de fortement inciter les personnels à prendre un nombre minimal de 5 jours de congés sur cette même période. Cela impose à chaque responsable d'entité, composantes, unités de recherche, services et directions centrales de veiller à trouver un équilibre entre les personnels affectés au sein des structures dont ils ont la responsabilité, entre collègues en télétravail, collègues en autorisation spéciale d'absence et collègues qui seront en congés, et à préserver le minimum d'activité indispensable pour faire fonctionner l'établissement.

Nous savons pouvoir compter sur le sens des responsabilités de chacune et chacun d'entre nous en cette période délicate, inédite, et sur notre capacité collective d'adaptation dans ces circonstances exceptionnelles.



Elisabeth Demont



Frédéric Dehan